



16 juin 2015

Finances cantonales Démarche pour le retour à l'équilibre

(IVS). – Le Conseil d'Etat a arrêté la démarche pour la poursuite du retour à l'équilibre des finances cantonales. En février dernier, sur la base des rapports de l'institut BAKBASEL et des projections cantonales, l'objectif des moyens financiers à dégager pour retrouver l'équilibre financier avait été fixé à 120 millions de francs. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a aujourd'hui défini le périmètre, le processus et l'organisation du projet. Si la priorité est attribuée à la diminution des charges de fonctionnement, une baisse des investissements ainsi qu'une éventuelle hausse des recettes font également partie des instruments à disposition du Conseil d'Etat. D'ici à fin 2015, les Services de l'Etat et les institutions subventionnées devront proposer des mesures en vue de diminuer durablement leurs dépenses de fonctionnement. Les pouvoirs législatifs et judiciaires sont également invités par le gouvernement à participer à cette démarche. Des premières mesures nécessaires à l'équilibre du budget 2016 seront, comme en 2015, adoptées d'ici fin août. Les résultats sont attendus pour le premier semestre de l'année prochaine.

Les comptes 2014 et 2013 de l'Etat du Valais se sont soldés par des découverts de plus de 80 millions de francs. Pour rétablir l'équilibre des finances cantonales, l'Etat du Valais a lancé en 2014 un audit des tâches et du personnel des institutions paraétatiques ainsi que des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire (projet ETS 2). Pour préparer les décisions, le Gouvernement avait donné au BAKBASEL le mandat d'analyser la nature du déficit du canton ainsi que les coûts des prestations fournies par le secteur public en Valais en comparaison intercantonale.

Ce benchmarking intercantonal a démontré qu'en Valais les coûts par habitant correspondent à la moyenne nationale. Ils sont par contre supérieurs de 2% en comparaison avec des cantons similaires. Malgré ce résultat, l'analyse du BAKBASEL, confirmée par les projections cantonales, a montré que des mesures sont indispensables pour équilibrer dans la durée les finances cantonales.

Sur la base des rapports du BAKBASEL et des projections cantonales, le Conseil d'Etat a décidé en février dernier de fixer l'objectif des moyens financiers à dégager dans le cadre du projet ETS 2 à 120 millions de francs. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a aujourd'hui défini le périmètre, le processus et l'organisation du projet. Si la priorité est attribuée à la diminution des charges de fonctionnement, une baisse des investissements est toutefois également prévue.

L'ensemble des services de l'Etat et des institutions sont concernés. Les pouvoirs législatif et judiciaire sont également invités par le gouvernement à participer à l'exercice. Toutefois, les domaines dont les coûts sont les plus élevés en comparaison intercantonale seront appelés à faire un effort supplémentaire. Des objectifs financiers précis en terme de diminution des charges de fonctionnement seront attribués aux services et aux institutions qui devront proposer des mesures concrètes au moyen d'un formulaire standardisé.



La pertinence, la faisabilité, l'opportunité et les conséquences financières, économiques et sociales des mesures proposées feront l'objet d'une analyse détaillée de la part du Conseil d'Etat qui prendra ensuite les décisions en conséquence.

Une baisse des investissements ainsi qu'une éventuelle hausse des recettes font également partie des instruments à disposition du Conseil d'Etat.

En complément à cette démarche, des groupes de travail analyseront plusieurs thématiques transversales qui influencent les dépenses de l'Etat telles que la politique d'investissement, les automatismes financiers, les concordats intercantonaux, les collaborations avec les communes, le degré d'autofinancement des prestations publiques etc. Pour répondre à la demande du Parlement, un mandat portant sur la dotation en personnel des institutions paraétatiques subventionnées et de l'administration sera par ailleurs confié à un expert externe.

L'accompagnement du projet est assuré par un comité de pilotage présidé par le chef du Département des finances et des institutions Maurice Tornay et composé de cadres de l'administration cantonale, de représentants des pouvoirs législatif et judiciaire, de la Fédération des communes valaisannes et des partenaires sociaux.

Les résultats sont attendus pour le premier semestre de l'année prochaine. Des premières mesures nécessaires à l'équilibre du budget 2016 seront, comme en 2015, adoptées d'ici fin août. Le Conseil d'Etat arrêtera ses décisions en tenant compte entre autres de leurs impacts financiers et de leurs conséquences économiques et sociales. Les mesures qui exigent des modifications légales seront soumises au Grand Conseil courant 2016.

Personne de contact :

Maurice Tornay, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions - 027/606 50 05